

## Régate 1 Homme – 1 Femme

18 septembre 2021 - Le Havre  
Sport Nautique et Plaisance du Havre – 5A

### INSTRUCTIONS DE COURSE

#### **PREAMBULE**

**Les gestes barrière anti-covid en vigueur à l'époque devront être respectés, en cas d'infraction le président du comité de course pourra appliquer une pénalité sans instruction pouvant aller de 10% à la disqualification.**

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles OSIRIS 2021

#### **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au SNPH et sur le groupe whatsapp « 1H1F ».

#### **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera diffusée sur whatsapp au plus tard à l'heure de la réunion des concurrents prévue à l'avis de course.

#### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le toit du club-house SNPH.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### **5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant : 1 parcours côtier.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **13h30**
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### **6. PAVILLONS DE CLASSE**

Le pavillon de classe sera le pavillon SNPH.

#### **7. ZONES DE COURSE**

La zone de course est située au nord du chenal principal d'accès au port du Havre.

#### **8. LES PARCOURS**

- 8.1 Le parcours sera affiché sur le tableau officiel, au plus tard lors de la réunion des concurrents, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 **Parcours Côtiers :**  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.3 Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque à contourner.
- 8.4 Le comité pourra par VHF et whatsapp modifier le parcours à n'importe quelle marque en annonçant l'envoi fictif du pavillon « O » OSCAR : les concurrents devront alors contourner et laisser cette marque du côté annoncé et rejoindre directement l'arrivée.

#### 8.4 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à n'importe quelle marque à contourner (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une marque**.

#### 9. **MARQUES**

- les marques du balisage de la Baie de Seine
- la marque de dégagement est une bouée cylindrique rouge
- la marque de départ est une bouée bâton jaune

#### 10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Le chenal principal d'accès au port du Havre est un obstacle.

#### 11. **LE DEPART**

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

#### 12. **L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau du comité arborant un pavillon bleu et la bouée du balisage LH16.

**En l'absence de bateau du comité l'arrivée sera entre LH16 au sud et une bouée bâton jaune au nord avec autopointage.**

#### 13. **SYSTEME DE PENALITE**

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

#### 14. **TEMPS LIMITES**

**La ligne d'arrivée fermera à 18h30.**

#### 15. **RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au SNPH. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

15.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au SNPH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

15.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Evacuation des détritux
- Communication radio et téléphone

#### 16. **CLASSEMENT**

16.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

16.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.

#### 17. **REGLES DE SECURITE**

17.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17.2 **Le canal VHF utilisé en course est le 08.**

17.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**18. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

18.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

**19. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritits dans l'eau. Les détritits doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**20. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**21. PRIX**

A l'issue de la course, les résultats seront annoncés au SNPH, suivie d'un cocktail, puis pour ceux qui le souhaitent un barbecue sera en chauffe pour y faire griller vos saucisses-merguez.

**22. DECISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : Antoine Mercier

Président du Jury : Gwen Toulouzan

**ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans le parcours affiché (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées dans le parcours affiché, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »